

*Questions orales*

apportées et cela va permettre à la députée de débattre de questions fondamentales.

Toutefois, une chose est sûre. Notre gouvernement ne réclamera pas la part du lion, ne préconisera pas, à l'instar du Parti réformiste, de réduire de 15 milliards de dollars le budget du régime en supprimant les programmes à l'intention des étudiants, les programmes à l'intention des personnes âgées, tous les programmes que les Canadiens ont l'habitude d'avoir.

Même si le débat ne fait que commencer, il est déjà parfaitement clair que le Parti réformiste s'inquiète seulement de savoir qui va payer. Le Bloc québécois s'inquiète seulement de savoir qui aura droit de regard. Le seul qui s'inquiète vraiment de la qualité de vie des Canadiens, c'est le Parti libéral.

• (1425)

**Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord):** Monsieur le Président, les députés d'en face ne perdent aucune occasion de déformer les propos des réformistes concernant les programmes sociaux.

Après le plan réformiste de suppression du déficit, voici que le document d'orientation du gouvernement sur la politique sociale exige la réduction des transferts aux provinces. Cela fait des années que les réformistes proposent que l'on rétablisse l'assurance-chômage dans son rôle original d'assurance à court terme en cas de perte d'emploi et voici que le gouvernement propose la même chose dans son document d'orientation. Cela fait des années que les réformistes proposent de recourir à la méthode des pièces justificatives pour la distribution des subventions fédérales à l'éducation et voici que cela se retrouve dans le document d'orientation du gouvernement.

Le ministre me dira-t-il quand le gouvernement a abandonné le livre rouge pour se mettre au livre bleu de la politique réformiste?

**M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines):** Monsieur le Président, je tiens à remercier à nouveau la députée de poser la question et à lui faire remarquer que nous n'avons pas encore déposé notre document de travail. Nous ne le ferons que dans deux ou trois jours, je crois. En attendant, elle peut être sûre qu'une seule chose compte pour nous, à savoir que le document de travail et la loi qui en découlera ne vaudront que par la mesure dans laquelle ils amélioreront la qualité de vie des Canadiens. C'est la seule chose qui compte pour notre gouvernement.

**Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord):** Monsieur le Président, j'aimerais que l'on entende ces propositions à la Chambre avant d'en entendre parler par les médias. De toute évidence, le gouvernement a l'énoncé de principes du Parti réformiste, mais il a tout compris de travers. Nous recommandons de réduire les dépenses au titre des programmes sociaux uniquement après avoir pratiqué des compressions dans d'autres secteurs, dont le budget des subventions aux entreprises et aux groupes de pressions, les budgets des sociétés d'État, le budget de fonctionnement du gouvernement et même le budget du Parlement.

Maintenant que le gouvernement propose des compressions, combien de temps les Canadiens devront-ils attendre pour voir réduire les pensions des députés?

**M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines):** La députée doit comprendre qu'au Canada, beaucoup trop d'enfants vivent dans la pauvreté, beaucoup de jeunes ont énormément de difficulté à trouver leur premier emploi après leurs études et beaucoup trop de travailleurs ont de la difficulté à faire la transition entre deux emplois. La réforme des programmes sociaux apportera bientôt des changements positifs dans la vie des Canadiens et je suis convaincu que la députée participera au débat historique sur cette réforme.

\* \* \*

[Français]

### LA MUTILATION GÉNITALE

**Mme Christiane Gagnon (Québec):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre. Lors du Congrès des gynécologues et obstétriciens tenu à Montréal la semaine dernière, les médecins ont confirmé avoir traité des jeunes filles victimes de séquelles de mutilations génitales pratiquées ici même au Canada.

Compte tenu que ces révélations démontrent que le phénomène de la mutilation génitale est plus répandu qu'on ne le croyait, la vice-première ministre estime-t-elle toujours que les dispositions actuelles du Code criminel sont suffisantes, comme l'affirme son ministre de la Justice?

**L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, le ministre de la Justice a dit ici en Chambre, et c'est ce que nous croyons, que le Code criminel actuel prévoit que si les parties génitales sont mutilées, c'est un crime à l'heure actuelle au Canada. Maintenant, ce que le ministre de la Justice a accepté de faire et ce qu'il a l'intention de faire, c'est de voir à l'application de l'actuel Code criminel, dans le cas des mutilations génitales, et si ce n'est pas fait, il pourrait y avoir d'autres interventions. Il va venir en Chambre présenter un rapport sur cette question.

Actuellement, c'est un crime au Canada, pour qui que ce soit, y compris un médecin, de procéder à des mutilations génitales féminines.

**Mme Christiane Gagnon (Québec):** Monsieur le Président, la vice-première ministre ne croit-elle pas que la meilleure façon de cesser ces pratiques inhumaines, c'est de les criminaliser par des dispositions spécifiques qui ne laissent place à aucun doute?

**L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, il n'y a pas de doute, c'est contre la loi aujourd'hui. C'est un crime au Canada de procéder à des mutilations génitales des femmes ou des filles. Ce que le ministre a promis, c'est de s'assurer que le Code criminel actuel soit appliqué. Évidemment, au Canada, on n'a pas le droit de procéder à des mutilations génitales sur les femmes.